

# MAIRIE DE SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

COMPTE-RENDU DE LA	DELINION DIL CONSEIL	MUNICIDAL A	11 20/06/2024
COMPTE-KENDU DE LA	NEUNION DU CONSEIL	LIVIUNIGIPAL O	U 30/00/2021

Date de convocation : 23/06/2021	Conseillers en exercice : 14
Date affichage: 23/07/2021	Conseillers présents : 11

<u>Présents</u>: VILATTE ALAIN, VERGNE-RODRIGUEZ ANNIE, CAPMAS-REBOUISSOU BRIGITTE, ROULLAND YANNICK, LEYMARIE CHRISTIAN, SOARES-DIAS JOSE, DUBOIS ARNAUD, LOPEZ MAGALI, LEBLATIER DIDIER, ROULLAND MARIE-CLAUDE, VERGNOLLE NATHALIE, VAN DEN OSTENDE PASCALE, SCANDELLA ERIC, TEILLAC GERARD

Mme VERGNE-RODRIGUEZ Annie a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

## Ordre du jour :

- Aménagement intersection VC 105 ET RD 60
- Raccordement au réseau électrique de la parcelle AE 508p
- Devis panneau rétrécissement
- Divers

# N°2021-06-13 : aménagement de l'intersection entre la VC 105 et la RD 60

Le conseil municipal, après délibération, à 13 voix pour et une abstention,

- S'engage à aménager courant 2023, l'élargissement de 2 m d'assiette de la voie communale 105 sur 15 m après l'intersection avec la RD 60
- S'engage à créer, courant 2023, un cheminement de la parcelle AE 7 jusqu'au bourg
- Précise qu'une participation du pétitionnaire pour le financement de l'élargissement lui sera demandée et sera fixée par convention

#### N°2021-06-14 : raccordement au réseau électrique de la parcelle AE 508p

Le Conseil Municipal,

Vu le devis établi par ENEDIS

Après avoir délibéré, à 10 voix pour et 4 abstentions,

 Décide de prendre en charge le montant de la participation due pour une extension du réseau électrique au terrain AE 508p à savoir 4 785.90 € HT, suite au dépôt d'un permis d'aménager en vue de la division de la parcelle en 4 lots

#### N°2021-06-15: devis panneau rétrécissement

Considérant que pour des raisons de sécurité, il sera créé un rétrécissement provisoire de la RD 56 au niveau du camping, que l'unité d'aménagement prête les plots de rétrécissement et que la signalisation réglementaire reste à notre charge.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Décide de retenir le devis de Signature pour un montant de 1033.30 € HT
- Autorise le maire à passer commande
- Charge M. le maire de faire poser la signalisation per les employés communaux

## Divers:

La commission voirie répertoriera les lieux où la vitesse sera à réduire pour des raisons de sécurité.



# MAIRIE DE SAINT-CRÉPIN-ET-CARLUCET

Point sur les travaux au terrain de foot du Mascolet : l'agrandissement des vestiaires est toujours à l'étude. Point sur les travaux des toilettes publiques situées dans la grange du Poujol : bien avancés.